



Fiche d'inscription Majeur



Saison 2021/2022

CONTRAT D'INSCRIPTION

Nom _____ Prénom _____

Numéro de licence FFE _____

Date de naissance ____/____/____

Adresse

E-mail _____

Téléphone _____

Personne à contacter en cas d'urgence _____

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat.

Je reconnais avoir été informé, conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport, de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporel auxquels mon enfant ou moi-même peut être exposé dans la pratique de l'équitation.

Je reconnais avoir pris connaissance et signé les conditions d'assurance responsabilité civile et individuelle accident offertes par la licence FFE, ainsi que des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées dans le présent contrat, sur la page cavalier de ma licence depuis le site www.ffe.com.

Je reconnais avoir parfaitement conscience de la différence d'indemnisation entre les garanties d'assurances de base offertes dans la licence FFE et les garanties complémentaires payantes proposées, je fais ainsi le choix suivant :

Je souscris les garanties d'assurance individuelle accident offerte par la licence FFE

Je souscris une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali Pezant, directement sur la page cavalier FFE depuis le site www.ffe.com

J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation.

J'accepte d'être recensé dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

J'accepte l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par le club dans le cadre de la pratique des activités du club.

Je refuse l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par le club dans le cadre de la pratique des activités du club.

J'atteste avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur du centre équestre, à votre disposition au bureau du centre.

Date et signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Les Ecuries Le Bois des Cauches - 60530 Neuilly En Thelle
Tel : 03-44-26-55-60 / Port : 06-71-74-27-81 / Fax : 03-44-74-93-78
Email : ecuriecaptainbrown@gmail.com

facebook



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Inscription

L'inscription est valable pour la saison 2020/2021 L'inscription ne se confond pas avec l'adhésion / droit d'entrée (mention inutile) demandé(e) par le club

2. Tarifs

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier.

Le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée.

3. Licence FFE et assurances

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratique compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés) et de bénéficier de tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations pratiques partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d'un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à son Cavalier FFE.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance incendie et vol. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Les garanties sont détaillées dans le présent contrat et consultables sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou www.pezantassurance.fr.

Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

4. Règlement Intérieur

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur applicable au sein du club et énoncé dans le présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.

5. Protection des données personnelles

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients et leurs accompagnateurs, expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages et compétitions sportives, etc.

Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission.

Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse mail de l'établissement.

6. Droit à l'image

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support de communication ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit exprimer sa volonté en informant le club.

7. Modalités de remboursement

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

Toute prestation payée à l'avance permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour un engagement de durée. Elle est remboursable, sauf dans les cas suivants :

- Souscription d'une option annulation.
- Cours réservés ou réglés plus de 6 mois à l'avance, remboursables sur présentation d'un certificat médical indiquant une impossibilité à la pratique de l'équitation. Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement.
- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure.

Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.

Toute activité à la carte non décommandée au minimum 7 jours à l'avance reste due en intégralité.